

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 21**12 janvier 1996****SOMMAIRE**

(Les) Amis des Arts S.A., Luxembourg	998	International Property Fund, Sicav, Luxembourg . .	987
Aquilon S.A., Luxembourg	962	IPF Conseil S.A., Luxembourg	994
Arbed S.A., Luxembourg	972	I.S.T., Internationale Spedition und Transport S.A., Luxembourg	992
Audio Video Shop, S.à r.l., Luxembourg	974	KA Investments S.A., Luxembourg	994
Bateaux Europ S.A., Luxembourg	1005	Kansallis-Osake-Pankki S.A., Helsinki	994
Boucherie Krack, S.à r.l., Luxembourg	974	(C.) Karp-Kneip Constructions S.A., Luxembourg . .	994
Carmar Holding S.A., Luxembourg	975	(C.) Karp-Kneip Matériaux S.A., Luxembourg	995
Carmody S.A. Holding, Luxembourg	972, 973	(Louis) Koener, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	995
Chris International S.A., Luxembourg	974	Kyra A.G., Strassen	995
Cifi S.A., Luxembourg	975	Legendijk Luxembourg Transportbedrijf, S.à r.l., Luxembourg	996
Compagnie Internationale du Houblon S.A., Luxbg	976	Latin American Investment Company S.A., Luxbg	996
Compagnie pour le Développement Industriel S.A.H., Luxembourg	975	Lexington International S.A., Luxembourg	999
Consolidated Partners S.A., Luxembourg	976	Lora S.A., Luxembourg	995
(La) Coupe Créative, S.à r.l., Luxembourg	995	Lubeh Holding S.A., Luxembourg	999
COVALBA, Comptoir de Valeurs de Banque S.A., Soparfi, Luxembourg	978, 979	Lux-Audit Revision, S.à r.l., Luxembourg	1000
Deneb Holding S.A., Luxembourg	973	Lux-Diam S.A., Luxembourg	1000
Dynamic Finance S.A., Luxembourg	980	Lux Foods S.A., Luxembourg	1001
Eagle Finance S.A., Luxembourg	975	Lux Investment and Management S.A., Luxembourg . .	1001
EIA, European Investment Association S.A., Luxembourg	980	M.D.J. S.A., Luxembourg	996, 998
Enclave S.A., Luxembourg	980	MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	1002
Esquire S.A., Luxembourg	981	Menes S.A., Luxembourg	1003
Euro Participations et Investissements S.A., Luxembourg	981	Mexican Investment Company, Sicav, Luxembourg	1003
Eventus S.A., Luxembourg	982	Mondorf Investments S.A., Luxembourg	1002
Fidelity International Investments Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	985	Montana (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1003
Fidelity Investments Luxembourg S.A., Luxembourg . .	985	Movi Finance S.A., Luxembourg	999, 1000
Fidux S.A.H., Luxembourg	987	Multi-Electro, S.à r.l., Howald	1003
Financière La Louvière S.A., Luxembourg	988	Nacarat S.A., Luxembourg	1003
Fontana Luigi S.A.H., Luxembourg	983, 985	New Europe Fund, Fonds Commun de Placement géré par Fidelity International Investment Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1002
(Le) Foyer Assurances, Compagnie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	994	New Mechantronics Products S.A., Luxembourg . .	1004
(Le) Foyer Vie, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg	999	NMI, Nutritional Molecules International, S.à r.l., Luxembourg	1004
General Finance and Investment S.A., Luxembourg	988	Nordfinanz Bank Zurich (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1001, 1002
Gestivalmo S.A.H., Luxembourg	989	Nostag S.A., Luxembourg	1004
Gestoria S.A.H., Luxembourg	989	Oeko-Service (Luxembourg) S.A., Colmar-Berg . .	1005
Gilebba S.A.H., Luxembourg	976, 977	Palo Alto S.A., Luxembourg	991, 992
Giro Trade Advisers, S.à r.l., Roodt/Syre	982, 983	Paribas Soleil Management Company S.A., Luxembourg	1005
Granata S.A., Luxembourg	985, 987	Parmeria S.A., Luxembourg	1008
Hafco S.A., Luxembourg	988	Parsimonium S.A., Luxembourg	1008
Hemry S.A.H., Luxembourg	992	Parusia Holding S.A., Luxembourg	982
I.B.S., Invest Basse-Sambre S.A., Luxembourg	993	Planzer Transports, S.à r.l., Frisange	1007
Industrial Invest S.A., Luxembourg	993	Post Scriptum S.A., Luxembourg	1007
Infocom, S.à r.l., Luxembourg	980, 981	Sibrac Holding S.A., Luxembourg	1004
Infogest ITI. S.A., Strassen	981	Ukasse Holding S.A.H., Luxembourg	962
Interguard S.A., Luxembourg	989, 991	Valindus S.A., Luxembourg	967

AQUILON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.641.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 1995

Constatant que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes arrive à expiration lors de la présente réunion, l'Assemblée décide de nommer:

a) comme Administrateurs:

MM. André Angelsberg, fondé de pouvoir, demeurant à Ettelbruck,
Benoni Dufour, ingénieur civil, demeurant à Roeser,
Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange,

b) comme Commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37101/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

UKASSE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the seventh of November.

Before Us, Maître Marthe Thyes-Walch, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. - KREDIETRUST, société anonyme, with registered office in L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, R.C. Luxembourg, section B number 10.750,

represented by Mr Richard De Giorgi, private employee, residing in Arlon (Belgium),
by virtue of a proxy given under private seal, in Luxembourg, on November 6th, 1995;

2. - FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., société anonyme, with registered office in L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre Dame, R.C. Luxembourg, section B number 5.384,

represented by Mr Richard De Giorgi, prenamed,
by virtue of a proxy given under private seal, in Luxembourg, on November 6th, 1995.

The beforesaid proxies initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organized among themselves:

Title I. - Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be UKASSE HOLDING S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of interests, in any form whatever, in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trade-marks and patents and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, always remaining, however, within the limits of the law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one billion two hundred and fifty million Italian lire (ITL 1,250,000,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one hundred thousand Italian lire (ITL 100,000.-) each.

Unless otherwise specified by law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by three billion seven hundred and fifty million Italian lire (ITL 3,750,000,000.-) in order to raise it from one billion two hundred and fifty millions Italian lire (ITL 1,250,000,000.-) to five billion Italian lire (ITL 5,000,000,000.-), as the case may be by the issuance of thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares of a par value of one hundred thousand Italian lire (ITL 100,000.-) each, having the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription any payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issues.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II. - Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum six (6) years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to this achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meeting.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the single signature of the managing director or by the joint signatures of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III. - General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the first Tuesday in the month of May at 11.30 a.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV. - Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V. - General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies, the law of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Transitory provisions

1. - The first accounting year shall start on the date of formation of the Company and will end on December 31st, 1995.

2. - The first annual general meeting will be held in 1996.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. - KREDIETRUST, société anonyme, prementioned, twelve thousand four hundred and ninety-nine shares	12,499
2. - FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., société anonyme, prementioned, one share	1
Total: twelve thousand five hundred shares	12,500

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of one billion two hundred and fifty million Italian lire (ITL 1,250,000,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Valuation of the corporate capital

For the purpose of registration, the corporate capital is valued at twenty-two million five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 22,500,000.-)

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately three hundred and twenty thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

First resolved

The registered office of the company is in L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

Second resolved

The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).

Third resolved

Are appointed as directors:

1. - Mrs Eliane Irthum, private employee, residing in Helmsange (Luxembourg);
2. - Mr Claude Hermes, private employee, residing in Bertrange (Luxembourg);
3. - Mr Hubert Hansen, licencié en droit, residing in Mersch (Luxembourg).

Fourth resolved

Is appointed as statutory auditor:

FIN-CONTROLE, société anonyme, with registered office in Luxembourg.

Fifth resolved

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2001.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le sept novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

1. - KREDIETRUST, société anonyme, ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 10.750, représentée aux fins des présentes par Monsieur Richard De Giorgi, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 6 novembre 1995;

2. - FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre Dame, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 5.384, représentée aux fins des présentes par Monsieur Richard De Giorgi, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 6 novembre 1995.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding que les parties vont constituer entre elles:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de UKASSE HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à un milliard deux cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 1.250.000.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de trois milliards sept cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 3.750.000.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un milliard deux cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 1.250.000.000,-) à cinq milliards de liras italiennes (ITL 5.000.000.000,-) le cas échéant par l'émission de trente-sept mille cinq cents (37.500) actions de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration

ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1995.
2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1996.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1. - KREDIETRUST, prédésignée, douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	12.499
2. - FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., prédésignée, une action	1
Total: douze mille cinq cents actions	12.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un milliard deux cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 1.250.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation du capital social

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à vingt-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 22.500.000,-).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois cent vingt mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1)

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

1. - Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange (Luxembourg);
2. - Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange (Luxembourg);
3. - Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, demeurant à Mersch (Luxembourg).

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. De Giorgi, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 87S, fol. 13, case 2. – Reçu 227.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 1995.

M. Thyès-Walch.

(37095/233/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

VALINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Madeleine Leddet, sans profession, veuve de Monsieur Jean Dufournier, demeurant à La Godelinière, F-41800 Bonneveau,
ici représentée par Monsieur Emile Dax, employé privé, demeurant à Garnich,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée;
2. Monsieur Pierre Dufournier, administrateur de sociétés, demeurant à F-75116 Paris, 7, avenue Camöens,
ici représenté par Madame Yolande Schuster-Heiderscheid, employée privée, demeurant à Berchem,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée;
3. Monsieur Gilles Dufournier, administrateur de sociétés, demeurant à F-75016 Paris, 15, rue Léo Delibes,
ici représenté par Monsieur Emile Dax, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée;
4. Madame Catherine Dufournier, sans profession, veuve de Monsieur Jean-Louis Ulmann, demeurant à F-75007 Paris,
11, rue Monsieur,
ici représentée par Madame Yolande Schuster-Heiderscheid, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée;
5. Madame Chantal Dufournier, sans profession, veuve de Monsieur Edouard Motte, demeurant à F-59 Roubaix, 26,
avenue Gustave Delory, Résidence Trianon,
ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée;
6. Monsieur Bruno Dufournier, Chef de service administratif, demeurant à F-72 Besse/Braye (Sarthe), 9, avenue de la Gare,

ici représenté par Madame Yolande Schuster-Heiderscheid, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée;

7. Madame Anne Dufournier, gérante de société, épouse de Monsieur J.F. Millet, demeurant à F-75006 Paris, 123, rue des Rennes,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée;

8. Madame Marie-Estelle Dufournier, sans profession, épouse de Monsieur Anthony Hugues, demeurant à 74-Erpingham Road, Putney, Londres SW 15 1 BG, Grande-Bretagne,

ici représentée par Madame Yolande Schuster-Heiderscheid, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

Les prédites procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux.

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VALINDUS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 3. Le capital social est fixé à sept millions cinq cent mille francs français (7.500.000,- FRF), représenté par mille actions (1.000) d'une valeur nominale de sept mille cinq cents francs français (7.500,- FRF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à quarante-deux millions de francs français (42.000.000,- FRF), représenté par cinq mille six cents actions (5.600) d'une valeur nominale de sept mille cinq cents francs français (7.500,- FRF) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les cessions d'actions entre actionnaires, ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté entre époux ou de cessions, soit à un enfant, soit à un ascendant ou à un descendant, peuvent être effectuées librement.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions, en pleine propriété ou même seulement démembrée, sont soumises à l'agrément préalable du Conseil d'Administration qui devra se prononcer dans les trois mois de l'avis qui lui sera donné par le cédant ou ses ayants cause. En cas de refus d'agrément, le cédant ou ses ayants cause peuvent proposer au Conseil d'Administration, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la société, de céder les actions à un autre actionnaire ou à un tiers agréé par le Conseil d'Administration ou à la société elle-même, dans tous les cas à un prix déterminé conformément à l'article 5. En cas de désaccord sur l'application des règles d'évaluation fixées audit article 5, le prix sera fixé par les tribunaux.

A l'expiration d'un délai de trois mois à dater de cette proposition, et à défaut d'acceptation de celle-ci, la cession des actions devient libre.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société, comme prime d'émission sur l'émission et ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation selon les modalités ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constituée par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou, dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A) Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou, en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société, y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B) La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est plus sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société, de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus relatifs à des titres d'émetteurs qui ont leur centre d'exploitation en dehors des Etats-Unis, du Canada ou du Japon et dont les titres ou «American Depositary Receipts» ne sont pas cotés sur un marché boursier situé dans l'un de ces trois pays, seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

ii) la valeur de tous emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui seront cotés ou traités sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

iii) la valeur de tous investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne seront pas cotés ou traités à une Bourse, mais traités à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration;

v) la valeur de tous autres investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à :

1. acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2. vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C) Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société, quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou une autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D) Les avoirs nets de la société («avoirs nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation ou la valeur de rachat est déterminée.

E) Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une devise autre que celle du capital souscrit seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F) Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront:

a) affectés d'un coefficient égal au rapport entre les cours constatés en Bourses de Bruxelles, Luxembourg et Francfort au 31 décembre précédent pour les trois holdings cotés représentant la plus forte capitalisation boursière et les cours de leurs participations boursières ou, si celles-ci ne sont pas cotées, leur valeur bilantaire, tel qu'il sera établi par le conseil d'administration;

b) divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui, en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'appliquent leurs souscription et émission; les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

5b) En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée comme suit:

a) par la valeur de la pleine propriété des actions conformément aux dispositions de l'article 5,

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. Il se réunit au moins trois fois par an.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents ou autres tiers.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, ils sont rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires détenteurs d'actions de la société régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société y inclus les actionnaires détenant la nue-propiété des actions de la société et les actionnaires détenant l'usufruit desdites actions.

Les actionnaires détenant la nue-propiété des actions de la société seront convoqués à ces assemblées bien que ceux-ci n'aient pas droit de vote, eu égard aux dispositions de l'article 3 des présents statuts; les décisions prises dans ces assemblées feront l'objet d'une consultation des actionnaires nus-propiétaires.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1995.
2. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le mardi 15 du mois de mai 1996 à 16.00 heures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital comme suit:

1. Madame Madeleine Leddet, préqualifiée, vingt actions (20) en pleine propriété et neuf cent dix actions (910) en usufruit,
2. Monsieur Pierre Dufournier, dix actions (10) en pleine propriété et cent trente actions (130) en nue-propiété,
3. Monsieur Gilles Dufournier, préqualifié, dix actions (10) en pleine propriété et cent trente actions (130) en nue-propiété,
4. Madame Catherine Dufournier, préqualifiée, dix actions (10) en pleine propriété et cent trente (130) en nue-propiété,
5. Madame Chantal Dufournier, préqualifiée, dix actions (10) en pleine propriété et cent trente actions (130) en nue-propiété,
6. Monsieur Bruno Dufournier, préqualifié, dix actions (10) en pleine propriété et cent trente actions (130) en nue-propiété,
7. Madame Anne Dufournier, préqualifiée, dix actions (10) en pleine propriété et cent trente actions (130) en nue-propiété,
8. Madame Marie-Estelle Dufournier, préqualifiée, dix actions (10) en pleine propriété et cent trente actions (130) en nue-propiété.

Total: mille actions (1.000).

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept millions cinq cent mille francs français (7.500.000,- FRF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à six cent mille francs (600.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire des actionnaires à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Gilles Dufournier, préqualifié,
- b) Madame Marie-Estelle Dufournier, préqualifiée,
- c) Monsieur Norbert Schmitz, Directeur, demeurant à Luxembourg,
- d) Monsieur Norbert Werner, Sous-Directeur, demeurant à Steinfort,
- e) Monsieur Jean Bintner, Fondé de Pouvoir, demeurant à Bertrange.

Les mandats sont exercés à titre gratuit.

4. Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, demeurant à Helmsange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, Y. Heiderscheid, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 1995, vol. 820, fol. 38, case 4. – Reçu 446.700 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 1995.

F. Kessler.

(37096/219/302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

ARBED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.990.

Décision du conseil d'administration du 27 octobre 1995

Le conseil d'administration de l'ARBED a coopté M. Philippe Liotier, Administrateur-délégué de la Société Générale de Belgique, comme administrateur.

M. Liotier remplacera M. Gérard Mestrallet, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

La cooptation de M. Liotier est par ailleurs sujette à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARBED S.A.

Le Président du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1995, vol. 473, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff (signé): D. Hartmann.

(37104/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

CARMODY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 48.198.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le sept novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Roland Berscheid, sous-directeur de banque, demeurant à Echternach;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding CARMODY S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.198, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 445 du 9 novembre 1994;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 26 octobre 1995;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme holding CARMODY S.A. HOLDING, prédésignée, s'élève actuellement à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 26 octobre 1995 et en conformité des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée à concurrence de LUF 8.750.000,- (huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 8.750 (huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. Que les 8.750 (huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société CARMODY S.A. HOLDING, prédésignée, de sorte que la somme de LUF 8.750.000,- (huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

V. Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le montant du capital souscrit est de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois), représenté par 10.000 (dix mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs français) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Berscheid, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1995, vol. 87S, fol. 5, case 10. – Reçu 87.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1995.

M. Elter.

(37122/210/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

CARMODY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 48.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1995.

M. Elter.

(37123/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

DENEB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 14.765.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 1995

La cooptation de Monsieur Guy Reding au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Michel Van de Walle, Administrateur démissionnaire, est ratifiée.

Le mandat de Monsieur Guy Reding vient à échéance lors de la présente Assemblée.

De plus, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivant à expiration, lors de la présente réunion, il est décidé de nommer pour une durée de six ans:

1) comme Administrateurs:

M. Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à Luxembourg,

M. Raymond de Waha, fondé de pouvoir principal, demeurant à Bergem,

M. Guy Reding, sous-directeur, demeurant à Tuntange.

2) comme Commissaire aux Comptes:

M. Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37139/008/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

AUDIO VIDEO SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Les soussignés ci-après désignés, soit:

- Gretsch Christian, demeurant à Contern;

et

- Heyse Luc, demeurant à Steinfort;

agissant en tant qu'administrateurs de la société anonyme HOME SERVICES S.A., avec siège social 21, rue du Fort Elisabeth à Luxembourg, déclarent ce qui suit:

«La S.A. HOME SERVICES, agissant en qualité de domiciliataire de la S.à r.l., AUDIO VIDEO SHOP, S.à r.l., déclare dénoncer le siège de AUDIO VIDEO SHOP, S.à r.l. avec effet au mardi vingt et un novembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

Copie enregistrée de la présente dénonciation, après dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg aux fins de publication sera envoyée au gérant actuellement connu de la société, sous pli recommandé avec accusé de réception.

C. Gretsch

Administrateur

L. Heyse

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff (signé): D. Hartmann.

(37106/999/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

BOUCHERIE KRACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 24, rue Joseph Junck.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1995, vol. 875, fol. 1, case 6, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée BOUCHERIE KRACK, S.à r.l., ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 24, rue Joseph Junck, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Léon Krack, maître-boucher, demeurant à Luxembourg, six cent vingt-quatre parts sociales	624
2. Monsieur Yves Krack, maître-boucher, demeurant à Bettange-sur-Mess, six cent vingt-six parts sociales	626
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 1995.

E. Schlessler.

(37115/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

CHRIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.313.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 1995

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Claude Hoffmann au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Michel Van de Walle, Administrateur démissionnaire.

Monsieur Claude Hoffmann terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1997.

D'autre part, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Roland Broekaert de son poste de Commissaire aux Comptes. Pleine et entière décharge lui est accordée.

De plus, Monsieur Giovanni Pompei, employé privé, demeurant à Kayl, est nommé au poste de Commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Monsieur Giovanni Pompei terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37124/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

CARMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.486.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 1995

Constatant que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes arrivent à expiration lors de la présente réunion, l'Assemblée décide:

- a) de renouveler les mandats des Administrateurs pour une nouvelle durée de six ans,
- b) de nommer Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur le bilan au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37121/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

CIFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 12.867.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 mars 1975, acte publié au Mémorial C, numéro 113 du 18 juin 1975, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 novembre 1983, acte publié au Mémorial C, numéro 373 du 22 décembre 1983, en date du 11 mars 1994, acte publié au Mémorial C, numéro 275 du 19 juillet 1994, et en date du 29 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, numéro 221 du 22 mai 1995.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIFI S.A.

KPMG FIDEM

Signature

(37125/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

COMPAGNIE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 13.889.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 1995

La démission de Monsieur Roland Broekaert en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

D'autre part, Monsieur André Angelsberg, fondé de pouvoir, demeurant à Ettelbruck, est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat de Monsieur André Angelsberg viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37127/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

EAGLE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 45.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 1995, vol. 473, fol. 58, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour la société

Signature

(37142/754/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DU HOUBLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.107.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 1995

La cooptation de Monsieur Guy Reding au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Michel Van de Walle, Administrateur démissionnaire, est ratifiée.

Le mandat de Monsieur Guy Reding viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1996.

D'autre part, la démission de Monsieur Roland Broekaert de son poste de Commissaire aux comptes est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

De plus, Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg, est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37129/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

CONSOLIDATED PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.543.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1995, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 63, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 1995

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1996:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Leudelange, Président,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 1995.

Signature.

(37132/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

GILEBBA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.921.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GILEBBA S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.921, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 48 du 2 février 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 533 du 6 novembre 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Guy Baumann, attaché à la direction, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Viviane Bruno, employée de banque, demeurant à Pétange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital de ITL 2.000.000.000,- (deux milliards de liras italiennes), pour le porter de son montant actuel de ITL 60.000.000,- à ITL 2.060.000.000,-, par la création, l'émission et la souscription de 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000.000,- chacune à libérer intégralement par des versements en espèces.

Modification y relative de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 2.000.000.000,- (deux milliards de liras italiennes), pour le porter de son montant actuel de ITL 60.000.000,- (soixante millions de liras italiennes) à ITL 2.060.000.000,- (deux milliards soixante millions de liras italiennes), par la création, l'émission et la souscription de 200 (deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000.000,- (dix millions de liras italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les anciens actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 200 (deux cents) actions nouvelles la société anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

Souscription - Libération

Ensuite, la société anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, prédésignée, ici représentée par:

1. - Monsieur Albert Pennachio, employé de banque, demeurant à Mondercange:

2. - Monsieur Robert Martiny, employé de banque, demeurant à Bridel;

a déclaré souscrire les 200 (deux cents) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme holding GILEBBA S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 2.000.000.000,- (deux milliards de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il en a été justifié au notaire soussigné par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à ITL 2.060.000.000,- (deux milliards soixante millions de liras italiennes), représenté par 206 (deux cent six) actions d'une valeur de ITL 10.000.000,- (dix millions de liras italiennes) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire soussigné le présent procès-verbal.

Signé: M. Ferretti, G. Baumann, V. Bruno, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 87S, fol. 14, case 5. – Reçu 363.000 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

M. Elter.

(37167/210/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

GILEBBA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

M. Elter.

(37168/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

**COVALBA, COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE, Société Anonyme de Participations Financières,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 2.759.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE, en abrégé COVALBA, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 2.759, constituée suivant acte reçu par Maître Reiffers, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 1936, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 23 du 25 mars 1936, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 8 décembre 1961, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 3 du 13 janvier 1962;
- en date du 30 décembre 1965 (prorogation de la durée de la société), publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 16 du 14 février 1966;
- en date du 20 juin 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 152 du 25 septembre 1972;
- en date du 2 octobre 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 213 du 3 décembre 1973;

suites des actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 26 mars 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 121 du 5 mai 1984; cet acte contenant entre autres transformation de la société en société holding de financement, prorogation de la durée et refonte complète des statuts;

- en date du 29 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 247 du 23 juillet 1990;

- en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 222 du 24 mai 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur August Gruber, directeur, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Cudkowicz, directeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Christian Burckel, attaché de direction, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transformation de COVALBA S.A. en SOPARFI avec effet au 25 octobre 1995.
2. Affectation du résultat au report à nouveau pour l'intervalle du 1^{er} janvier 1995 au 25 octobre 1995.
3. Modification de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée: COMPTOIR DES VALEURS DE BANQUE, en abrégé COVALBA.»
4. Modification de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, à Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»
5. Modification de l'article 2 des statuts afin de conférer une durée illimitée à la société.
6. Abrogation de l'article 13 des statuts faisant obligation aux administrateurs et au commissaire aux comptes d'affecter respectivement deux ou une action de la société à la garantie de leur gestion.
7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer à partir de ce jour, le 25 octobre 1995, la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières; par conséquent, elle décide de supprimer l'article quatre des statuts et de modifier l'article trois, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, au Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

Suite à cette transformation l'assemblée décide d'affecter le résultat au report à nouveau pour l'intervalle entre le 1^{er} janvier 1995 et le 25 octobre 1995, et de modifier l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée: COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE, en abrégé COVALBA.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la société une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du conseil d'administration.

La société existe pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement, conformément à la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article treize des statuts faisant obligation aux administrateurs et au commissaire aux comptes d'affecter respectivement deux ou une action de la société à la garantie de leur gestion.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de renuméroter les articles 5 à 20 qui deviendront les articles 4 à 18.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Gruber, R. Cudkowicz, Ch. Burckel, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1995, vol. 86S, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1995.

M. Elter.

(37130/210/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

COVALBA, COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE, Société Anonyme de Participations Financières,

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 2.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1995.

M. Elter.

(37131/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

ENCLAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 32.816.

Le bilan au 30 juin 1991, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(37144/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

ENCLAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 32.816.

Le bilan au 30 juin 1992, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(37145/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

ENCLAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 32.816.

Le bilan au 30 juin 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(37146/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

DYNAMIC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.857.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 octobre 1995

Présents: Mme Luisella Moreschi,
M^e Arsène Kronshagen.

Absent excusé: M^e Pascale Dumong.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M^e Pascale Dumong.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de coopter Mlle Sandrine Klusa aux fonctions d'administrateur en son remplacement.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37141/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

EIA, EUROPEAN INVESTMENT ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.191.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 octobre 1995

Présents: Mme Luisella Moreschi,
M^e Arsène Kronshagen.

Absent excusé: M^e Pascale Dumong.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M^e Pascale Dumong.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de coopter Mlle Angela Cinarelli aux fonctions d'administrateur en son remplacement.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37143/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

INFOCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 222, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 43.181.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1993, enregistrés à Grevenmacher, le 15 novembre 1995, vol. 164, fol. 41, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour la société

INFOCOM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(37183/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

INFOCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 222, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 43.181.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1994, enregistrés à Grevenmacher, le 15 novembre 1995, vol. 164, fol. 41, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour la société
INFOCOM, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(37184/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

ESQUIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.000.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 octobre 1995

Présents: Mme Luisella Moreschi,
M^e Arsène Kronshagen.

Absent excusé: M^e Pascale Dumong.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M^e Pascale Dumong.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de coopter Mlle Sandrine Klusa aux fonctions d'administrateur en son remplacement.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37150/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

EURO PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.220.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 octobre 1995

Présents: Mme Luisella Moreschi,
M^e Arsène Kronshagen.

Absent excusé: M^e Pascale Dumong.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M^e Pascale Dumong.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de coopter Mlle Angela Cinarelli aux fonctions d'administrateur en son remplacement.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37151/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

INFOGEST ITI., Société Anonyme

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.773.

Les bilans au 31 décembre 1992 et au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Signature.

(37185/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

EVENTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.550.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 octobre 1995

Présents: Mme Luisella Moreschi,
M^e Arsène Kronshagen.

Absent excusé: M^e Pascale Dumong.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M^e Pascale Dumong.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de coopter Mlle Sandrine Klusa aux fonctions d'administrateur en son remplacement.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37152/744/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.003.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 octobre 1994

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Roland Broekaert de son poste de Commissaire aux Comptes. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Cette même Assemblée nomme Monsieur Giovanni Pompei, employé privé, demeurant à Kayl, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Monsieur Giovanni Pompei terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur le bilan au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37239/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

GIRO TRADE ADVISERS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Roodt/Syre.
H. R. Luxemburg B 21.564.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GIRO TRADE ADVISERS, S.à r.l., mit Sitz in Roodt/Syre, (H. R. Luxemburg B Nummer 21.564), zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung GIRO-TRADE, S.à r.l., durch Urkunde, aufgenommen durch Notar Marc Fischbach, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 7. Mai 1984, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 154 vom 12. Juni 1984, und deren Statuten abgeändert wurden durch Urkunde, aufgenommen durch Notar Georges d'Huart, mit Amtssitz in Petingen, am 13. Februar 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 381 vom 16. Oktober 1990.

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

1. Herr Théo Origer, Versicherungsberater, wohnhaft in Roodt/Syre,
2. Dame Mirjana Jankovic, Privatbeamtin, wohnhaft in Roodt/Syre.

Welche Kompargenten erklärten, als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GIRO TRADE ADVISERS, S.à r.l., zu handeln und ersuchten den amtierenden Notar, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Herr Théo Origer erklärt hiermit abzutreten und zu übertragen unter der gesetzlichen Gewähr Rechtsens an Dame Mirjana Jankovic, hier anwesend und dies annehmend, einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile der vorgenannten Gesellschaft, und zwar zum Preise von einhundertfünfundzwanzigtausend Franken (125.000,- LUF).

Der vorerwähnte Abtretungspreis wurde bereits vor gegenwärtiger Urkunde von dem Zessionar in bar bezahlt, was der Zedent ausdrücklich anerkennt und worüber er Quittung und Titel bewilligt.

Die Gesellschafter erklären diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Nach dieser erfolgten Zession ist Artikel fünf der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Franken, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je tausend (1.000,-) Franken, gezeichnet wie folgt:

1. Herr Théo Origer, vorgeannt	255 Anteile
2. Madame Mirjana Jankovic, vorgeannt	245 Anteile
Zusammen:	500 Anteile»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Th. Origer, M. Jankovic, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 1995, vol. 496, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 20. November 1995.

J. Seckler.

(37171/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

GIRO TRADE ADVISERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Roodt/Syre.

R. C. Luxembourg B 21.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 1995.

J. Seckler.

(37172/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

FONTANA LUIGI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.751.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FONTANA LUIGI S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.751, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 334 du 22 juillet 1995, et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Rollmann, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à cent mille ECU (ECU 100.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence de ECU 14.400.000,- (quatorze millions quatre cent mille ECU), pour le porter de son montant actuel de ECU 100.000,- (cent mille ECU) à ECU 14.500.000,- (quatorze millions cinq cent mille ECU) par émission de 1.440.000 (un million quatre cent quarante mille) actions nouvelles de ECU 10,- (dix ECU) chacune.

2.- Souscription et libération des actions ainsi créées.

3.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ECU 14.400.000,- (quatorze millions quatre cent mille ECU), pour le porter de son montant actuel de ECU 100.000,- (cent mille ECU) à ECU 14.500.000,- (quatorze millions cinq cent mille ECU), par la création et l'émission de 1.440.000 (un million quatre cent quarante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ECU 10,- (dix ECU) chacune, et ce par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de ECU 14.400.000,- (quatorze millions quatre cent mille ECU) détenue à la charge de la société FONTANA LUIGI S.A., prédésignée.

Les un million quatre cent quarante mille (1.440.000) actions ainsi émises jouissent des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, à savoir la société de droit italien FONTANA LUIGI SPA, ayant son siège social à I-Veduggio Con Colzano (Milan-Italie), Via Piave, 29.

Souscription – Libération

Ensuite est intervenue la société FONTANA LUIGI SPA, préqualifiée, ici représentée par:

Monsieur Pierre Mestdagh, prénommé,

en vertu d'une des procurations dont il est question ci-dessus;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire la totalité de l'augmentation de capital ci-avant mentionnée et la libérer intégralement, par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de ECU 14.400.000,- (quatorze millions quatre cent mille ECU), existant à son profit et à la charge de la société FONTANA LUIGI S.A., prédésignée, en annulation de ladite créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par la société civile FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1.- L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2.- La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.

3.- La valeur de l'apport représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible, est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 1.440.000 actions de ECU 10,- chacune, totalisant ECU 14.400.000,-.»

Luxembourg, le 25 octobre 1995.

M. Lamesch
Réviseur d'entreprises

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatorze millions cinq cent mille ECU (ECU 14.500.000,-) représenté par un million quatre cent cinquante mille (1.450.000) actions de dix ECU (ECU 10,-) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation

Pour les besoins du fisc, l'augmentation du capital social ci-dessus est évaluée à cinq cent quarante-deux millions cent soixante mille francs luxembourgeois.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq millions six cent quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Mestdagh, F. Rollmann, A. Dias, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1995, vol. 86S, fol. 99, case 3. – Reçu 5.419.584 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 1995.

M. Thyès-Walch.

(37158/233/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

FONTANA LUIGI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

(37159/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

**FIDELITY INTERNATIONAL INVESTMENTS MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.
R. C. Luxembourg B 29.155.

Constituée le 14 octobre 1988 par acte reçu devant le notaire A. Schwachtgen, statuts modifiés les 20 janvier 1989 et 28 juin 1994 par acte reçu devant le notaire A. Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 1995

«L'assemblée, à l'unanimité, décide de confirmer la nomination de M. Phillip de Cristo au poste d'Administrateur suite à sa nomination au cours d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 13 octobre 1995.»

Suite à ce changement, le Conseil d'Administration se compose maintenant de Messieurs Jean Hamilius, Martin Cambridge, Edward C. Johnson 3rd et Phillip de Cristo.

Pour le Conseil d'Administration
C. Marlet

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37153/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.
R. C. Luxembourg B 29.112.

Constituée le 14 octobre 1988 par acte reçu devant le notaire A. Schwachtgen, statuts modifiés les 21 novembre 1991, 19 mars 1992, 1er octobre 1992 et 22 décembre 1992 par acte reçu devant le notaire A. Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 1995

«L'assemblée, à l'unanimité, décide de confirmer la nomination de M. Phillip de Cristo au poste d'Administrateur et d'approuver sa nomination en tant qu'Administrateur-Délégué de la société, suite à sa nomination au cours d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 13 octobre 1995.»

Suite à ce changement, le Conseil d'Administration se compose maintenant de Messieurs Jean Hamilius, Martin Cambridge, Barry Bateman, Phillip de Cristo et Ms Carol Vahey.

Pour le Conseil d'Administration
C. Marlet

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37154/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

GRANATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 42.650.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GRANATA S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 161 du 15 avril 1993.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. - Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions de

francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement du capital social courant de trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois à cent mille (100.000,-) dollars US par la destruction de trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois et la création et l'émission de cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune.

2. Changement de la devise des comptes de la Société de LUF en USD.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent mille (100.000,-) dollars US, pour le porter de son montant actuel converti de cent mille (100.000,-) dollars US à deux cent mille (200.000,-) dollars US, par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune. Toutes les cinquante mille (50.000) nouvelles actions sont souscrites par Monsieur Tony Van Vuuren, demeurant à La Feloque, 2, boulevard Rainier III, MC 98000 Monaco, tandis que l'autre actionnaire ULTRA VITA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg renonce à son droit de souscription préférentiel.

4. Ratification en tant que de besoin par-devant notaire de décisions prises lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 septembre 1995.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en dollars US au taux de trente (30,-) francs luxembourgeois pour un (1,-) dollar US, de sorte que le capital social se monte désormais à cent mille (100.000,-) dollars US, représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de détruire les trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois et de créer et d'émettre cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise des comptes de la Société de LUF en USD.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille (100.000,-) dollars US, pour le porter de son montant actuel converti de cent mille (100.000,-) dollars US à deux cent mille (200.000,-) dollars US, par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune.

L'autre actionnaire ULTRA VITA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par:

Monsieur Tony Van Vuuren, Company Director, demeurant à La Feloque, 2, boulevard Rainier III, MC 98000 Monaco; ici représenté par Monsieur Raymond Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 3 novembre 1995.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cent mille (100.000,-) dollars US est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts se trouve modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent mille (200.000,-) dollars US divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de ratifier les trois décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue à Monaco, le 18 septembre 1995 à savoir:

Acceptation de la démission de Messieurs Francis N. Hoogewerf, Pascal Robinet et Marc Cheynet De Beaupré de leurs postes d'administrateur et leur donnant décharge.

Nomination de nouveaux administrateurs qui termineront le mandat de leurs prédécesseurs, à savoir:

a) Monsieur Derek R. Smith, Chartered Accountant, demeurant à Mas des Oliviers, Lieu dit Saint Paul, Route de Menton, 06380 Sospel, France;

b) Monsieur Tony Van Vuuren, Company Director, demeurant à La Feloque, 2, boulevard Rainier III, MC 98000 Monaco;

c) Mademoiselle Nadine Vanoost, administrateur de sociétés, demeurant à 8, rue Imberty, MC 98000 Monaco.
Transfert du siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à deux millions neuf cent quatorze mille (2.914.000,-) francs.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ soixante-dix mille (70.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, F. Stolz-Page, C. Davezac, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 87S, fol. 18, case 6. – Reçu 29.030 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

A. Schwachtgen.

(37174/230/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

GRANATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 42.650.

Statuts coordonnés, suivant l'acte du 7 novembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

A. Schwachtgen.

(37175/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

FIDUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 20.829.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 1995

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivant à expiration lors de la présente réunion, il est décidé de nommer pour une durée de six ans:

1) comme Administrateurs:

M. Théo Braun, Directeur-Adjoint, demeurant à Luxembourg,

M. Lucien Dalscheid, Directeur-Adjoint, demeurant à Luxembourg,

M. Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange.

2) comme Commissaire aux Comptes:

M. André Angelsberg, employé privé, demeurant à Ettelbruck.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37156/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

INTERNATIONAL PROPERTY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.588.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour INTERNATIONAL PROPERTY FUND, SICAV

A. Schmit

Fondé de Pouvoir

(37188/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

FINANCIERE LA LOUVIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.248.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 octobre 1995

Présents: Mme Luisella Moersch,
M^e Arsène Kronshagen.

Absent excusé: M^e Pascale Dumong.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M^e Pascale Dumong.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de coopter Mlle Angela Cinarelli aux fonctions d'administrateur en son remplacement.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37157/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

**GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. TRADIFI HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 22.324.

Constituée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1984, acte publié au Mémorial C, n° 27 du 31 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 novembre 1986, acte publié au Mémorial C, n° 30 du 5 février 1987, et en date du 23 décembre 1987, acte publié au Mémorial C, n° 72 du 21 mars 1988, modifiée par-devant M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1991, acte publié au Mémorial C, n° 345 du 21 septembre 1991, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 novembre 1993, acte publié au Mémorial C, n° 63 du 15 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TRADIFI HOLDING S.A.
KPMG FIDEM
Signature*

(37164/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

HAFCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.254.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 1995

La cooptation de Monsieur Guy Reding au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Michel Van de Walle est ratifiée.

Par ailleurs, et constatant que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivent à expiration lors de la présente réunion, l'Assemblée nomme pour une durée de six ans:

a) comme Administrateur:

Monsieur Théo Braun, Ingénieur Commercial et de Gestion, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange,

Monsieur Guy Reding, sous-directeur, demeurant à Tuntange.

b) comme Commissaire aux Comptes:

Monsieur André Angelsberg, fondé de pouvoir, demeurant à Ettelbruck.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur le bilan au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37177/008/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

GESTIVALMO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 3.893.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 1995

La cooptation de Monsieur Lucien Dalscheid au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Nicolas Gaffiné, Administrateur démissionnaire, est ratifiée.

Le mandat de Monsieur Lucien Dalscheid viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1995.

D'autre part, la démission de Monsieur Roland Broeckaert de son poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

De plus, Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg, est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Roland Broeckaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37165/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

GESTORIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 7.490.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

UTILISATION DES RESULTATS

- bénéfice reporté	LUF		7.030.047,-
- bénéfice de l'exercice	LUF	(+)	426.319,-
- dividende 1994	LUF	(-)	300.000,-
- à nouveau	LUF		<u>7.156.366,-</u>

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 1995

La démission de Monsieur Roland Broeckaert de son poste de Commissaire aux Comptes est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

De plus, Monsieur André Angelsberg, employé privé, demeurant à Ettelbruck, est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Roland Broeckaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37166/008/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

INTERGUARD S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the fourteenth day of November.

Before Us, Me Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INTERGUARD S.A. (the «corporation»), a joint stock company under Luxembourg law, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Echternach, of October 18, 1984, published in the Mémorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 316 of November 23, 1984 modified by a deed of the undersigned notary of February 9, 1990, published in Mémorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 305 of August 31, 1990.

The Company is registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg City under section B number 22.076.

The meeting was opened with Mr Yves Vertommen, Plant Controller, residing in Livange in the chair,

who appointed as secretary Mr Jean-Pierre de Bonhome, Tax Manager, residing in Crauthem.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Philippe Boever, Business Coordinator, residing in Burmerange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the object clause (Article 4) of the corporation's Articles of Incorporation, to give it the following contents:

«The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance. It may conclude transactions of any kind on or in connection with real estate such as, without limitation, purchasing, selling, renting, subrenting, leasing, administrating, for its own account as well as for third parties.

It may also acquire and develop patents and connected licences.»

2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to replace the current text of Article 4 of the by-laws of the Corporation by the following:

«**Art. 4.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, participate in the establishment development and control of any companies or enterprises and render them any assistance. It may conclude transactions of any kind on or in connection with real estate such as, without limitation, purchasing, selling, renting, subrenting, leasing, administrating, for its own account as well as for third parties.

It may also acquire and develop patents and connected licences.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt quinze, le quatorze novembre.

Par-devant Nous, Me Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERGUARD S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Echternach, en date du 18 octobre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 novembre 1984, numéro 316. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 31 août 1990, numéro 305.

La société est immatriculée au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 22.076.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Vertommen, «Plant Controller», demeurant à Livange, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Pierre de Bonhome, «Tax Manager», demeurant à Conjoux-Ciney (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Philippe Boever, «Business Coordinator», demeurant à Burmerange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social (Article 4) de la société, pour lui donner le contenu suivant:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tout concours. Elle peut conclure toutes transactions sur ou en relation avec des biens ou droits immobiliers, telles que,

sans limitation, l'achat, la vente, la location, la sous-location, le leasing, l'administration, pour son propre compte comme pour le compte de tiers.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.»

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexés aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de remplacer le texte actuel de l'Article 4 des statuts par le texte suivant:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tout concours. Elle peut conclure toutes transactions sur ou en relation avec des biens ou droits immobiliers, telles que, sans limitation, l'achat, la vente, la location, la sous-location, le leasing, l'administration, pour son propre compte comme pour le compte de tiers.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Vertommen, J.-P. Bonhome, J.-P. Boever, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1995, vol. 87S, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 1995.

E. Schlessler.

(37186/227/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

INTERGUARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 1995.

E. Schlessler.

(37187/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

PALO ALTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 9.136.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1994

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une nouvelle durée de six ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37232/008/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

PALO ALTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.136.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 1995

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Claude Hoffmann au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Michel Van de Walle, Administrateur démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Claude Hoffmann viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1999.

D'autre part, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Roland Broekaert de son poste de Commissaire aux Comptes. Pleine et entière décharge lui est accordée.

De plus, Monsieur André Angelsberg, fondé de pouvoir, demeurant à Ettelbruck, est nommé au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat de Monsieur André Angelsberg viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37233/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

HEMRY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.599.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 1995

La démission de Monsieur Roland Broekaert en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

D'autre part, Monsieur André Angelsberg, fondé de pouvoir, demeurant à Ettelbruck, est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat de Monsieur André Angelsberg viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37178/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

I.S.T., INTERNATIONALE SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding I.S.T. INTERNATIONALE SPEDITION UND TRANSPORT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 274 du 7 décembre 1976, dont une dernière modification des statuts a été faite par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 1982, publié au Mémorial C numéro 259 du 20 octobre 1982.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Bernard Ewen, expert comptable et fiscal, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président, désigne comme secrétaire, Madame Denise Vervae, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Joëlle Lietz, employée privée, demeurant à Abweiler.

Ensuite Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Qu'il appert de la liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que sur les douze mille actions (12.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-), chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée dix actions (10).

2.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés:

– au Mémorial C numéro 550 du 26 octobre 1995 et au Mémorial C numéro 562 du 3 novembre 1995,
– au «Letzeburger Journal» du 26 octobre 1995, numéro 203 et du 3 novembre 1995, numéro 207.

3.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) augmentation de capital par incorporation de bénéfice reporté, pour le porter de son montant actuel de douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,-) à vingt-quatre millions de francs luxembourgeois (24.000.000,-),

b) refonte des statuts;

c) divers.

4.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant moins de la moitié du capital social, ne peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Qu'une seconde assemblée, ayant le même ordre du jour, sera convoquée prochainement. Cette assemblée délibérera valablement, quel que soit le nombre des actions représentées.

L'assemblée prend acte des déclarations du Président et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Ewen, D. Vervaeet, J. Lietz, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 1995, vol. 820, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 1995.

F. Kessler.

(37192/219/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

INDUSTRIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.259.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 13 novembre 1995

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à l'échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée de six ans.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(37182/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

I.B.S., INVEST BASSE-SAMBRE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.112.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 71, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signatures

(37189/008/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

I.B.S., INVEST BASSE-SAMBRE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.112.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 15 novembre 1995
à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale ratifie, à l'unanimité, la nomination par le Conseil d'Administration du 15 mars 1995 de M. Yvan Juchem au poste d'Administrateur en remplacement de M. Jean Pierson, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37190/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

IPF CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.589.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour IPF CONSEIL S.A.

A. Schmit

Fondé de Pouvoir

(37191/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

KA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 22.114.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

KA INVESTMENTS S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(37193/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

KANSALLIS-OSAKE-PANKKI, Société Anonyme.

Siège social: Aleksanterinkatu 42, 00101 Helsinki.
R. C. Helsinki 1.973.
R. C. Luxembourg B 32.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 69, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

Signature.

(37194/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1019 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R. C. Luxembourg B 25.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

Administrateur

(37195/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LE FOYER ASSURANCES, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.237.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 1995 que Monsieur Gaston Thorn a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet à dater du 15 septembre 1995.

LE FOYER ASSURANCES
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.

F. Tesch

M. Lambert

Administrateur

Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37203/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

C. KARP-KNEIP MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1019 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R. C. Luxembourg B 25.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

C. KARP-KNEIP MATERIAUX S.A.

Signature

Administrateur

(37196/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LOUIS KOENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 15.637.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Signature.

(37197/513/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

KYRA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 45.850.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions du conseil d'administration du conseil d'administration du 17 octobre 1995 que:

1. Le siège de la société est fixé à L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison;
2. M. Paul Orban est confirmé dans ses fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature;
3. Monsieur José Faber est nommé président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Armand Haas.

Luxembourg, le 13 novembre 1995.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37198/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LA COUPE CREATIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 45.705.

Suite à une cession de parts intervenue le 9 novembre 1995 Madame Françoise Gilniat, maître-coiffeuse est propriétaire des 500 parts sociales de la société.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37199/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 25.745.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(37207/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LAGENDIJK LUXEMBOURG TRANSPORTBEDRIJF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 27.892.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(37200/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.168.

Le bilan au 30 juin 1995 de LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY a été enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

(37201/051/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.168.

Faisant suite à l'assemblée générale du 19 octobre 1995, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

James Ogilby,
Audley Twiston Davies,
Benedict Hentsch,
Fred Packard,
André Elvinger,
Bryant Boyd,
Jean-Claude Koch.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37202/051/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

**M.D.J. S.A., Société Anonyme,
(anc. M.D.J. HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le trente octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.D.J. HOLDING S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 167 du 27 avril 1992, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 38.193.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Maggy Kohl-Birget, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Kieffer, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale en M.D.J. S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de l'article 4 des statuts fixant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, brevets, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle, et le développement de telles participations.

La société peut réaliser toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de ces opérations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, immobilière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

3) Décision de fixer le capital social autorisé à trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser l'augmentation de capital y relative en une fois ou par plusieurs tranches.

4) Modification afférente à l'article 5 des statuts.

5) Modification de l'article 11 des statuts relatifs à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

II. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les motifs qui ont déterminé le conseil d'administration à soumettre au vote des actionnaires les propositions figurant à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en M.D.J. S.A., et de modifier l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée M.D.J. S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts fixant l'objet de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, brevets, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle, et le développement de telles participations.

La société peut réaliser toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de ces opérations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, immobilière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital social autorisé à trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser l'augmentation de capital y relative en une fois ou par plusieurs tranches.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 12.500.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital social souscrit à l'intérieur des limites du capital social autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir des souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des obligations convertibles dans les limites du capital autorisé et aux termes et conditions qu'il pourra déterminer.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts fixant la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 12.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Kohl-Birget, R. Kieffer, M.-J. Leiten, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1995, vol. 86S, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

E. Schlessler.

(37213/227/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

M.D.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

E. Schlessler.

(37214/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LES AMIS DES ARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.714.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 1995

La démission de Monsieur Roland Broekaert de son poste de Commissaire aux Comptes est acceptée.

Pleine et entière décharge lui est accordée.

De plus, Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange, est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Norbert Lang viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37205/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LE FOYER VIE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.233.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 1995 que Monsieur Gaston Thorn a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet à dater du 15 septembre 1995.

LE FOYER VIE

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

F. Tesch M. Lambert
Administrateur Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37204/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LEXINGTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.205.

Les bilans aux 31 décembre 1993 et 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 74, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour LEXINGTON INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(37206/060/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LUBEH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 12.688.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(37208/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

**MOVI FINANCE S.A., Société Anonyme.
(anc. MOVI HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.365.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOVI HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 1995, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Maurizio Natale, comptable, demeurant à Dudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué Madame le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification du premier paragraphe de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOVI FINANCE S.A.»

2.- Modification de l'article 2 des statuts pour la transformer de société anonyme holding en société de participations financières.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de MOVI HOLDING S.A. en MOVI FINANCE S.A. et de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOVI FINANCE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la forme juridique de la société anonyme holding en société de participations financières et de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, M. Natale, A. Cinarelli, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1995, vol. 86S, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

C. Hellinckx.

(37220/215/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

MOVI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

C. Hellinckx.

(37221/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 1995, vol. 473, fol. 58, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour la société
Signature

(37209/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LUX-DIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 18A, Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 26.870.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Signature.

(37210/513/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LUX FOODS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 1995

La cooptation de Monsieur Guy Reding au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Michel van de Walle, Administrateur démissionnaire, est ratifiée.

Le mandat de Monsieur Guy Reding viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1996.

De plus, la démission de Monsieur Roland Broekaert de son poste de Commissaire aux Comptes est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Giovanni Pompei, employé privé, demeurant à Kayl, est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Giovanni Pompei viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37211/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

LUX INVESTMENT AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.995.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 novembre 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Hauptert du poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37212/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

NORDFINANZ BANK ZURICH (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.238.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 15 novembre 1995:

Que la démission de Monsieur Luterbacher est acceptée et qu'il est donné décharge de leur mandat aux membres du conseil d'administration;

Que sont nommés comme nouveaux administrateurs:

- M. Peter Fagernäs, Executive Vice President, residing in Helsinki;
- M. Markku Pohjola, Managing Director, residing in Helsinki;
- M. Harri Hollmén, Executive Vice President, residing in Helsinki;
- M. Eero Heliövaara, Senior Vice President, residing in Helsinki;
- M. Jan Peter Rehn, Managing Director, residing in Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 1995.

Pour autant que de besoin, Monsieur Peter Krebs et Monsieur Veikko Ylitalo sont confirmés dans leurs fonctions d'administrateur de la société pour la même durée.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour NORDFINANZ BANK ZURICH (LUXEMBOURG) S.A.

Signature
un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37227/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

NORDFINANZ BANK ZURICH (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.238.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 15 novembre 1995

* qu'est nommé comme réviseur indépendant de la société:

COOPERS & LYBRAND, société civile, réviseurs d'entreprises, 16, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, pour l'année 1995.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour NORDFINANZ BANK ZURICH (LUXEMBOURG) S.A.

Signature
un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37228/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 14.655.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 septembre 1995

Lors de sa réunion du 29 septembre 1995, le Conseil d'Administration a nommé, à l'unanimité, Madame Marie-Hélène Watté-Bollen, juriste, demeurant à Schrassig, conseiller de direction de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la société dans la gestion journalière et courante, conjointement avec un membre du Conseil d'Administration, un directeur, un fondé de pouvoir principal ou un fondé de pouvoir.

Luxembourg, le 29 septembre 1995.

Pour extrait conforme et sincère
MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 72, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37215/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

MONDORF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.024.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1995, vol. 473, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

Pour MONDORF INVESTMENTS S.A.

Signature

(37218/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

**NEW EUROPE FUND, Fonds Commun de Placement géré par
FIDELITY INTERNATIONAL INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1021 Luxembourg, Kansallis House, Place de l'Etoile, BP 2174.
R. C. Luxembourg B 29.155.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 1995

Messrs Edward C. Johnson 3rd, Jean Hamilius, Martin P. Cambridge, Brian M. Storms sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 1996.

COOPERS & LYBRAND Luxembourg sont nommés Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

NEW EUROPE FUND
FIDELITY INTERNATIONAL INVESTMENT MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(37224/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

MENES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.553.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(37216/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

MEXICAN INVESTMENT COMPANY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.888.

Le bilan au 30 juin 1995 de MEXICAN INVESTMENT COMPANY, SICAV, a été enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(37217/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

MONTANA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.309.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 1995

La démission de Monsieur Roland Broekaert de son poste de Commissaire aux Comptes est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

De plus, Monsieur Giovanni Pompei, employé privé, demeurant à Kayl, est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37219/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

MULTI-ELECTRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 15, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 48.153.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Signature.

(37222/513/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

NACARAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 46.005.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 473, fol. 72, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang
administrateur

(37223/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

NEW MECHANTRONICS PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 41.366.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Signature.

(37225/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

NOSTAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 5.026.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(37229/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

NMI, NUTRITIONAL MOLECULES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am dreizehnten August.

Traten die Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NUTRITIONAL MOLECULES INTERNATIONAL (NMI), S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg, 23, rue Beaumont, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen:

Genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 44.986, wurde gegründet durch Urkunde vom Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 527 vom 4. November 1993.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Irina Sachtleben, Assessorin Jurist, wohnhaft in Wiesbaden, Hauptbeschäftigteführerin in NMI, S.à r.l.

Tagesordnung:

Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont nach L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Die Hauptgeschäftsführerin Frau Irina Sachtleben beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont nach L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer zu verlegen.

I. Sachtleben.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37230/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

SIBRAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.207.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 1995

La cooptation de Monsieur Guy Reding au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Van de Walle, Administrateur démissionnaire, a été ratifiée.

Le mandat de Monsieur Guy Reding viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur le bilan au 31 décembre 1995.

Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg, est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Monsieur Claude Hoffmann terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37254/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

OEKO-SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, Piret Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 34.560.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 473, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(37231/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

PARIBAS SOLEIL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.165.

Les comptes annuels au 31 mars 1995, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 71, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1995.

Signatures.

(37234/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

PARIBAS SOLEIL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.165.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le mardi 11 juillet 1995 à 11.00 heures au siège social de la société

«Sixième résolution

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de COOPERS & LYBRAND, Société Civile, Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société de Gestion et Réviseur d'Entreprises du Fonds pour un nouveau terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en Juillet 1996.»

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37235/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

BATEAUX EUROP S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 8, boulevard Royal.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. - Herr Barend Adrianus Van Santbrink, Unternehmer, wohnhaft in NL-2324 BT Leiden (Niederlande), 86, Apollolaan;

2. - Herr Constans Aris, Vermittler und Unternehmer, wohnhaft in D-08300 Pirna (Deutschland), 9, Clara Zetkinstrasse.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, erklärten hiermit eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

Art. 1. Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung: BATEAUX EUROP S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden. Dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist eine in ihrer Form beliebige Beteiligung an beliebigen Handels-, Industrie-, Finanz- und anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, der Erwerb beliebiger Wertpapiere auf dem Weg einer Beteiligung, Einbringung, Zeichnung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; insbesondere kann sie Patente und Lizenzen erwerben, verwalten und verwerten sowie Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Hilfe - Darlehen, Vorschüsse und Bürgschaften - angedeihen lassen; schliesslich ist sie

zu sämtlichen Tätigkeiten und Geschäften ermächtigt, die sich mittel- oder unmittelbar auf ihren Gesellschaftszweck beziehen und in den Grenzen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Finanzbeteiligungsgesellschaften halten.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf LUF 1.250.000,- (ein Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) festgesetzt, eingeteilt in 100 (einhundert) Aktien mit einem Nennwert von je LUF 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen. Der Verwaltungsrat kann einen Vorsitzenden aus seiner Mitte wählen. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten, sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung von Sicherheiten mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder, oder aber durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Direktors, eingehen.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Person darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und wird am 31. Dezember 1996 zu Ende gehen.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am vorletzten Werktag des Monats Mai um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen angegeben ist.

Art. 12. Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen, der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 13. Die Hauptversammlung ist mit den weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen, ohne dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Für alle anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1. - Herr Barend Adrianus Van Santbrink, vorgeannt, fünfzig Aktien	50
2. - Herr Constans Aris, vorgeannt, fünfzig Aktien	50
Total: einhundert Aktien	100

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf fünfzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

1. - Herr Barend Adrianus Van Santbrink, Unternehmer, wohnhaft in NL-2324 BT Leiden (Niederlande), 86, Apollolaan, vorgeannt;
2. - Herr Constans Aris, Vermittler und Unternehmer, wohnhaft in D-08300 Pirna (Deutschland), 9, Clara Zetkinstrasse;
3. - Die Aktiengesellschaft DENSA TRADING A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 8, boulevard Royal.
Herr Constans Aris, vorgeannt, wird zum geschäftsführenden Direktor angestellt.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wurde ernannt:

die Aktiengesellschaft DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Dritter Beschluss

Das Mandat der hiervor genannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2001.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft ist L-2449 Luxemburg 8, boulevard Royal.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die Anschrift der Gesellschaft im Innern der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu verlegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt;

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. A. Van Santbrink, C. Aris, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1995, vol. 86S, fol. 85, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. November 1995.

M. Elter.

(37286/210/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 1995.

PLANZER TRANSPORTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 52.526.

Gegründet vor dem Notar Emile Schlessler, mit Amtssitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, am 10. Oktober 1995, noch nicht im Mémorial veröffentlicht.

Ausserordentliche Generalversammlung am 20. November 1995

Ist erschienen der alleinige Anteilhaber, die Aktiengesellschaft PLANZER TRANSPORT A.G., mit Gesellschaftssitz in CH-8953 Dietikon, Lerzenstr. 14, vertreten durch den Präsidenten des Verwaltungsrats, Herrn Bruno Planzer, Transportunternehmer, wohnhaft in CH-8953 Dietikon.

Diese Komparentin wie hiervor erwähnt, beschliesst folgende Änderungen:

1. Die Gesellschaft wird durch alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers, Herrn Walter Gemple, vertreten. Herr Robert Surber, administrativer Geschäftsführer, zeichnet gemeinsam mit Herrn Walter Gemple für die Gesellschaft.

2. Beide Geschäftsführer bleiben auf unbestimmte Zeit ernannt.

Worüber Urkunde, am Datum wie eingangs erwähnt, wurde vom alleinigen Gesellschafter unterschrieben.

B. Planzer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37241/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

POST SCRIPTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxemburg, 39, boulevard Royal.

R. C. Luxemburg B 47.503.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 54, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 22 novembre 1995.

M. Schintgen

Administrateur

(37242/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

PARMERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.391.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 473, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

UTILISATION DES RESULTATS

– Bénéfice reporté	LUF	121.154.335,-
– Bénéfice de l'exercice	LUF (+)	526.153,-
– Dividende 1994	LUF (-)	1.000.000,-
– à nouveau	LUF	120.680.488,-

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 1995

La démission de Monsieur Roland Broekaert de son poste de Commissaire aux Comptes est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

(37236/008/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

PARSIMONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.003.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1995, vol. 473, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour PARSIMONIUM S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(37237/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.

PARSIMONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.003.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 4 octobre 1995

Résolution

L'Assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1995/1996 les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'Administration:

Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Wecker (Luxembourg), Président;

Monsieur Lorenzo Castellini, entrepreneur, demeurant à Rome (Italie), administrateur;

Madame Maria Gabriella Attardi, fiscaliste, demeurant à Rome (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour PARSIMONIUM S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1995, vol. 473, fol. 60, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37238/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1995.